



Déclaration préalable à la CAPD du 19 NOVEMBRE 2012

Monsieur Le Directeur d'Académie, mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Pour commencer, le Se-UNSA tient à remercier le personnel administratif pour le travail fourni.

Cette CAPD sera encore cette année plus courte qu'elle ne devrait l'être, puisque le volet habituellement consacré à cette date à la formation continue est absent. Espérons que cette situation soit transitoire tant les besoins sont criants pour permettre aux enseignants de faire face à tous les défis que leur employeur leur demande de relever : mise en œuvre de l'évaluation par compétences dans le cadre du socle commun, prises en charge individualisée et personnalisée des élèves, intégration des enfants en situation de handicap, enseignement des langues vivantes, préparation au B2I, formation aux premiers secours, mise en place du document unique, etc.

Depuis des années, les collègues voient inexorablement leur pouvoir d'achat diminuer, leur métier être dévalorisé, leurs tâches quotidiennes se multiplier, leurs missions se complexifier. Il est temps de remettre à leur juste place les personnels en leur offrant une véritable reconnaissance tant aux yeux des différents partenaires de l'Education Nationale qu'au plan matériel avec une revalorisation de leur rémunération.

Concernant l'avancement : pour le SE-UNSA, conformément au statut général, l'avancement ne doit reposer que sur l'ancienneté et la valeur professionnelle, à l'exclusion de toute autre forme de mérite ou de performance basées sur des éléments subjectifs. Le SE-UNSA demande un ajustement des barèmes qui permette à chacun d'avoir accès aux voies les plus rapides de promotions. Dans cette optique, la situation de l'avancement d'échelon des Professeurs des écoles doit être clarifiée. L'origine diverse des PE conduit à un resserrement des possibilités d'avancement pour les lauréats du concours externe et du premier concours interne. Le SE-UNSA revendique donc que cette situation soit examinée et que des solutions soient enfin envisagées.

Le SE UNSA rappelle donc son opposition au principe de promotions différenciées et sa revendication d'un avancement accéléré pour tous. Il est regrettable de voir des collègues

contraints de ne passer qu'à l'ancienneté à cause d'une AGS insuffisante. Il est tout aussi regrettable de voir des collègues partir à la retraite en n'étant pas au 11^{ème} échelon.

Il est tout aussi regrettable d'ailleurs que des instituteurs qui peuvent intégrer le corps des professeurs des écoles par liste d'aptitude, ne puissent le faire, parce qu'ils sont en arrêt long, CLM ou CLD, voire en disponibilité d'office pour raison de santé, bien souvent sans possibilité de reprise.

Nous demandons, en anticipant la CAPD consacrée à ce sujet, le respect du statut fixant à 7% la hors-classe pour tous les professeurs des écoles pour redonner de véritables perspectives de carrière à chacun, directeur ou adjoint. Le SE-UNSA refuse notamment le point supplémentaire au barème d'accès à la hors classe pour les directeurs d'école.

A ce propos, le principe de l'harmonisation académique que vous nous servez à chaque fois que vous souhaitez remettre en cause des avancées dans notre département, a été clairement rejeté par Monsieur le Recteur en CTA : cette harmonisation académique n'existe pas pour lui ! Le seul échelon auquel doivent être gérés les enseignants du premier degré est l'échelon départemental, car, comme nous l'avons dit en CTA, c'est le seul niveau où un dialogue social est possible.

A cette époque, les années précédentes, la circulaire concernant les demandes de postes adaptés est parue et les dossiers déposés. Qu'en est-il cette année ? Nous rappelons l'attachement du SE-UNSA au maintien dans l'emploi des personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi et au nécessaire abondement du nombre de postes prévus dans ce cadre. Je terminerai en abordant le problème des mutations qui fera l'objet d'une prochaine CAPD. Les opérations de mutation inter départementales vont commencer. Cette année encore nombre de nos collègues vont participer dans l'espoir d'intégrer un autre département, la plupart du temps pour raison familiale et/ou médicale. L'an dernier, nationalement, il n'y a eu que 25.12% des demandes satisfaites. Pour notre Académie, les demandes des collègues souhaitant muter entre départements bretons durant la phase d'ineat/exeat, doivent être examinées dans le même temps que les autres demandes.

Nous souhaitons aussi que toutes les demandes de collègues bénéficiant de l'obligation d'emploi, soient traitées par le service médical du Rectorat avec équité, sérieux et respect, tant pour les postes adaptés que pour les demandes de mutation. Il ne serait pas acceptable notamment que des avis puissent être donnés sans que les collègues soient reçus par le médecin désigné.

Avancement accéléré, revalorisation des salaires, droit à la mobilité, maintien dans l'emploi, formations initiale et continue sont pour le SE-Unsa des problématiques centrales pour mettre en œuvre une gestion des ressources humaines à la hauteur des enjeux actuels. Faute de le constater actuellement, espérons qu'elles ne seront pas négligées dans le cadre de la refondation de l'École de la République.